



Rythmes scolaires : 80% des communes reportent la réforme

«Le ministre Vincent Peillon n'a plus les moyens d'appliquer son décret sur les rythmes scolaires», constate la Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP).

Conséquence de la mobilisation des professeurs des écoles et des parents d'élèves, plus de 80% des communes ont en effet décidé de reporter son application à 2014.

En multipliant pétitions, motions, assemblées, délégations, manifestations, en appelant nationalement à la grève le 12 février et le 28 mars, la FNEC FP «a pris toutes ses responsabilités pour aider les personnels à mettre en échec cette première étape de la territorialisation de l'école», orchestrée par le projet de loi sur la «refondation», actuellement discuté au Sénat.

Du casse-tête à la catastrophe

À Paris, le 25 mars, pour la troisième fois, les enseignants ont massivement fait grève à l'appel de tous leurs syndicats. «En ne leur répondant pas, souligne FO, le ministre Peillon et le maire Delanoë portent toute la responsabilité d'une situation explosive.» Contrairement aux élus parisiens, le conseil municipal de Fresnes, dans le Val-de-Marne, a répondu à la grève de 97% des professeurs des écoles de la ville, le 28 mars, et renoncé à la mise en œuvre du décret Peillon. Ce dernier ne sera appliqué par aucune commune de ce département. À Aube, un village de 1 400 habitants de l'Orne, maire, instituteurs, employés communaux et parents d'élèves voient le passage à la semaine de quatre jours et demi, au mieux comme un «casse-tête», au pire comme une «catastrophe».

«Le ministre, les recteurs et les DASEN savent que ce décret ne peut pas s'appliquer», relève la FNEC FP FO, qui s'adresse aux autres fédérations syndicales pour qu'il soit dit d'une seule voix au ministre: «Le décret doit maintenant être abrogé, le projet de loi doit être abandonné.»

[Article paru dans FO Hebdo n°3069 du 5 avril 2013](#)